



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

SEANCE DU 25 MARS 2015



MAITRISE D'OUVRAGE, PROJETS D'INVESTISSEMENT ET GESTION DU PATRIMOINE

11 - EUROPE

11.1 - Autorisation de participation du SMTC à l'appel à projets Horizon 2020 Smart Cities and Communities (« Ville intelligente »)

L'an deux mille quinze, le vingt-cinq mars à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

TOULOUSE METROPOLE :

Etaient présents :

MM. CARNEIRO, DEL BORRELLO, GRASS, KELLER, LATTES, LAGLEIZE, TRAUTMANN, MME TRAVAL-MICHELET.

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MM. AUJOULAT, BRIAND, CHOLLET, MME MARTI, MM. MOUDENC, RAYNAL.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :

Etaient présents:

MM. AREVALO & LAFON.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL :

Etaient présents :

MM .BACOU & LERY.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN :

Etaient présents :

MME ROUCHON, M. SUAUD.

Démarche globale portée par Toulouse Métropole

Par sa délibération en date du 25 septembre 2014, le Conseil Communautaire de Toulouse Métropole a approuvé la mise en œuvre d'une stratégie « Smart City » à l'échelle de la métropole et acté le principe de monter une réponse à l'appel à projets Horizon 2020 - Smart Cities and Communities.

Une organisation locale a été mise en place :

- Un Comité de Suivi au sein de Toulouse Métropole, chargé de la gouvernance de cette démarche qui s'est réuni le 4 mars, avec un pilotage de Bertrand Serp et la participation de Jean-Michel Lattes, pour le compte du SMTC ;
- Un Comité technique comprenant les Directions techniques de Toulouse Métropole et le SMTC ;
- Des partenariats locaux autour de projets de Recherche & Développement / Financements externes, avec notamment le montage d'un projet européen dans le cadre de l'appel à projet H2020 et prochainement du Plan des Investissements d'Avenir ;
- Une interface avec de nombreuses autres démarches, en lien avec la politique de développement économique, tel que par exemple le label French Tech (obtenu en partenariat avec le SICOVAL).

Les grands enjeux :

- Traiter les enjeux de la **Ville de Demain** : développement de l'accès au numérique – rationalisation des ressources, de l'espace et des déplacements – qualité de vie, protection de l'environnement et sécurité, etc. ;
- Le **développement économique** dans ces nouveaux domaines d'activités : numérique / performance énergétique (smart grids, etc.) ;

Le positionnement de l'agglomération de Toulouse comme un modèle et ainsi **bénéficiaire de financement** en lien avec l'innovation et la relance économique (Plan Junker au niveau européen / Programme d'Investissements d'Avenir au niveau national) ;

Cadre de l'appel à projet Smart Cities 2015

Dans le cadre du programme européen d'innovation et de recherche Horizon 2020 (entrée en vigueur le 1er janvier 2014 jusqu'en 2020 et doté de 79 milliards d'euros), un appel à projet « SCC-01-2015 Smart Cities and Communities » s'est ouvert le 10 décembre 2014 pour une date de remise des propositions de projet fixée au 5 mai 2015.

Cet appel à projet référencé SCC-01-2015 « Démonstrateurs à grande échelle pour des solutions intégrant l'énergie, les transports et les TIC » a pour objectif de développer des solutions intégrées via des projets innovants de démonstration à grande échelle.

Les expérimentations sont attendues sur 4 thématiques :

- | | |
|------------|--------------|
| - Mobilité | - Autonomie |
| - Energie | - e-Services |

Le taux de cofinancement est de 70% pour les entreprises et de 100% pour les collectivités.

Le budget total de cet appel à projet est de l'ordre de 107 M€. La contribution européenne par projet est de 18 à 25 M€, correspondant à 4 à 5 dossiers de candidatures sélectionnées, soit une subvention estimée de 6 à 8 M€ par ville.

Pour cela, chaque dossier de candidature devra s'appuyer sur un partenariat européen comprenant 2 à 3 villes leaders de pays européens différents et 2 à 3 villes « suiveuses » (financement restreint et *réplicabilité* obligatoire des solutions développées).

Ce partenariat devra se formaliser autour d'un accord de consortium désignant une ville chef de file et intégrant également des industriels, des PME locales, des autorités de planification urbaine et la communauté de la Recherche.

Les résultats attendus sont :

- Identifier, développer et déployer des solutions transférables, équilibrées et intégrées,
- Améliorer l'efficacité énergétique et l'efficacité de l'offre de mobilité (et réduire les coûts),
- Apporter des bénéfices sociétaux
- Favoriser les solutions ouvertes (open data)

Si la proposition de projet est sélectionnée et une fois les négociations contractuelles avec la Commission européenne finalisées, le projet commencerait officiellement à la fin du 1er semestre 2016, pour une durée de projet comprise entre 36 à 48 mois.

Réponse toulousaine à l'appel à projets Horizon 2020

Comme mentionné ci-dessus, Toulouse Métropole a prévu de coordonner le montage d'une réponse à cet appel à projet.

A ce jour, les deux sites partenaires seraient Hambourg et Birmingham, et Toulouse assurerait le leadership du projet.

Par ailleurs, un certain nombre d'acteurs industriels locaux ont d'ores et déjà fait connaître leur intérêt à participer à ce projet. On peut citer à ce titre : EDF, Groupe Cahors, Continental Automotive, Citelum, Safra, Sigfox, Orange.

Le SMTC a également été sollicité, en particulier par rapport à la thématique Mobilité.

Considérant que le projet **Mobilités 2025** au sein du SMTC s'inscrit pleinement dans la démarche Ville Intelligente, en cours de définition par Toulouse Métropole et supportée financièrement par l'Europe ainsi que l'Etat (Programme Investissements d'Avenir), il est proposé de répondre favorablement à cette sollicitation et d'apporter notre contribution à l'élaboration de cette réponse.

Outre la mise en œuvre du programme **Mobilités 2025**, les projets spécifiques identifiés à ce jour qui pourraient être inscrits dans notre contribution sont les suivants :

- GSM et WiFi dans le Métro ;
- Volet numérique des lignes LINEO (information voyageurs et priorité bus) ;
- Travaux sur le bus de demain (télécoms et maintenance) ;

D.2015.03.25.11.1

- Stratégie de parc bus (bus hybrides / Businova) ;
- Solutions d'économies d'énergie dans le Métro (récupération de l'énergie de freinage, chauffage des voies, éclairage intelligent) ;

La répartition du budget au niveau du consortium est en cours d'élaboration. Le budget du SMTC devrait intégrer des dépenses d'équipement, de sous-traitance, ainsi que la valorisation de temps passé sur le projet par les équipes techniques du SMTC et leurs frais de déplacement.

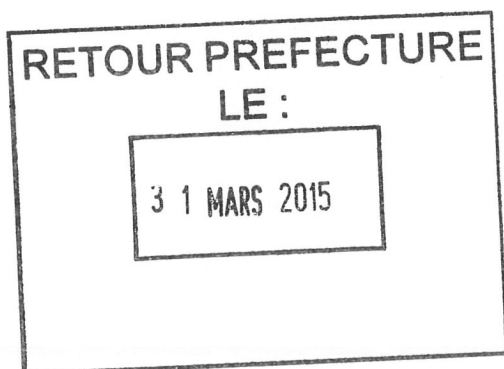
Si le projet porté par Toulouse Métropole est retenu par la Commission Européenne, une délibération validant l'accord de consortium sera soumise au vote du Comité Syndical et permettra ainsi de valider l'engagement du SMTC.

* *

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : AUTORISE le SMTC à contribuer au montage d'une réponse portée par Toulouse Métropole dans le cadre de l'appel à projets Smart Cities 2015 - Horizon 2020.

ARTICLE 2 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Michel LATTES